

**COMMUNE DE VALEZAN
COMPTE-RENDU DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
JEUDI 23 MAI 2013**

L'an deux mil treize et le vingt trois du mois de mai , à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Véronique GENSAC, Maire,

Présents: CHENU Pascal, PELLICIER Guy, BUTHOD Marie - Cécile, USANNAZ Bernard, CLEYRAT Christian

Excusés : JORIOZ Jean Maurice, MORIN Sébastien, HANRARD Bernard, CHIRAT Yannick

Secrétaire : BUTHOD Marie Cécile

I - URBANISME :

- Certificat d'urbanisme : vente maison GLATIGNY / SORIANO BOULLIC.
La commune ne désire pas faire valoir son droit de préemption.

II – AFFAIRES GENERALES :

1 - Décision modificative N°1 -Budget de l'eau & de l'assainissement :

Madame Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire, à la demande de la trésorerie, de faire un virement de crédit sur le budget de l'eau et de l'assainissement en section investissement pour assurer une bonne écriture comptable.

Sur proposition de Madame La Maire, et après délibération, le conseil municipal :

Décide les transferts suivants :

*Section d'investissement :

- Augmentation de crédits alloués :	article 2158	+ 6 500.00 €
- Diminution sur crédits alloués :	article 2175	- 6 500.00 €

17 - Avenant N° 1 – marché de réhabilitation de l'ancienne fruitière en vue de transférer la mairie :

Madame La Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'au cours de l'année 2012 la Commune de Valezan a lancé une procédure MAPA afin de confier une mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'ancienne fruitière en vue de transférer la mairie y compris la création de trois logements au cabinet d'architecte d'Olivier BOUTRY à Grenoble.

Après exécution des premières missions :

Ordre de service n° 1 :

- Diagnostic (DIAG)
- Etudes d'avant –projet sommaire (APS) comprenant les missions complémentaires « dossier de demande de subvention » et « Permis de construire »
- Etude thermique

Ordre de service n° 2 :

- AVP
- PRO
- DCE-ACT

L'architecte mandataire, Monsieur Olivier BOUTRY a besoin d'être assisté dans les phases techniques à exécuter dans les prochains mois compte tenu des délais fixés dans l'acte d'engagement et propose de prendre l'architecte Monsieur Adrien FELIX FAURE comme co-traitant à compter de la date de notification du présent avenant n°1

Le présent avenant N°1 ne modifie en rien les coûts globaux des honoraires, ni les délais, ni les missions confiés dans l'acte d'engagement en date du 22 mai 2012.

Monsieur Adrien FELIX FAURE et Monsieur Olivier BOUTRY percevront les honoraires selon les montants fixés à l'annexe N°1 stipulé dans l'avenant N° 1 dès sa signature

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- Accepte donc les modifications apportées dans l'avenant n° 1 au marché « Projet de réhabilitation de l'ancienne fruitière en future Mairie »,
- Autorise Madame La Maire à signer les documents y afférent.

III – DIVERS :

- ✓ Zones humides : Suite à un mail de l'APTV, reçu en mairie concernant la sauvegarde des zones humides sur le territoire de la commune, madame la maire propose de contacter madame Marie MAUSSIN pour qu'elle vienne faire une réunion d'information.

- ✓ Signalétique des chemins de randonnée : Madame la Maire expose au conseil municipal que suite à une réunion concernant la clôture des comptes de l'association « l'hermine », une enveloppe d'environ 2 000.00 € sera donnée ce qui permettra de financer la signalétique des chemins de randonnées sur le territoire de Valezan.

- ✓ Travaux future Mairie : Les travaux de démolition de l'ancienne fruitière sont en cours, une benne de gravats a été évacuée courant mai. Une réunion avec les architectes a eu lieu le 23 mai 2013, un point sur les plans de la future mairie a été fait. Les appels d'offres vont pouvoir être lancés vers le 10 juin pour que les travaux de gros œuvre, d'électricité et de plomberie puissent débiter au début octobre.

- ✓ SDIS : Un courrier du SDIS a été reçu en mairie concernant une possibilité de mise à niveau de l'allocation de vétérance des Sapeurs Pompiers Volontaires. Après avoir vérifié les pratiques des communes voisines, le conseil municipal ne désire pas appliquer cette augmentation étant donné qu'elle n'a pas été prévue au budget. La participation de la commune au fonctionnement du SDIS est déjà importante et bien sûr l'allocation de base n'est pas remise en cause.

- ✓ Corvée au village : Le Conseil municipal propose de se retrouver le samedi 15 juin 2013 à 8h devant le garage municipal pour une corvée de nettoyage du village.

Madame Le Maire,
V. GENSAC.

La secrétaire,
M.C. BUTHOD